PARLER ET ÉCRIRE EN FRANÇAIS : UN ENJEU ÉTHIQUE AU RENFORCEMENT DES LANGUES LOCALES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Wendlassida Serge Dénis SAMANDOULGOU
INSS/CNRST Burkina Faso
sergedenison@gmail.com

Résumé : L'utilité de la langue française très discutée aujourd'hui en Afrique subsaharienne appelle un regard critique novateur qui n'est plus à inscrire sous l'angle de la domination culturelle. Héritage de la colonisation, la langue française entre dans le patrimoine historique et culturelle des populations francophones d'Afrique subsaharienne. En même temps qu'elle entre dans les relations d'affaires à l'échelle ordinaire elle se révèle être grâce à l'écriture un moyen de réappropriation des langues locales.
Mots clés : Éthique, langue française, colonisation, langues locales, domination

WRITING AND SPEAKING IN FRENCH : AN ETHICAL ISSUE IN THE STRENGTHENING OF LOCAL LANGUAGES IN SUB-SAHARAN AFRICA »

Abstract : The usefulness of the French language, much discussed today in French-speaking Africa, calls for an innovative critical look that is no longer to be considered from the angle of cultural domination. A legacy of colonization, the French language is part of the historical and cultural heritage of the French-speaking populations of Africa. At the same time as it enters into business relations on an ordinary scale, it turns out to be, thanks to writing, a means of reclaiming local languages.
Keywords: Ethics, French language, colonization, local languages, domination

Introduction

Les débats sur l'utilité de langue française font rage en Afrique francophone subsaharienne au point que l'école, un héritage de la colonisation est de plus en plus décriée, surtout dans sa forme actuelle. Les comparaisons souvent faites entre l'anglais et le français ont conduit pendant longtemps à penser que contrairement à l'anglais, le français ne serait pas une langue de développement. Cette approche relève plutôt d'un préjugé, car la réalité montre justement que la langue française joue un rôle important non seulement dans les échanges de biens et service, mais aussi et surtout dans la sauvegarde même des langues locales. Si le fait de la colonisation est un fait établi et irréversible, il reste à savoir comment puiser dans l'héritage colonial qu'est la langue française un ressort éthique à la valorisation des langues locales. Parler et écrire en

français loin d'être la manifestation d'une relation de domination, peut apparaître finalement comme un moyen de retour à soi. Si l'utilisation du français comme langue officielle semble avoir mis en berne les langues locales dans l'environnement scolaire et administratif, on peut cependant reconnaitre qu'une politique viable orientée vers le réveil et la valorisation des langues locales passe par la connaissance de la langue française. En effet, l'école permet l'apprentissage des langues locales. Formelle ou non formelle, l'éducation à travers la langue française permet de griffonner des mots dans sa langue maternelle.

Quelle valeur accorder à la langue française dans une environnement panafricaniste et anticolonial qui prône l'authenticité ou le retour aux sources ? Quel serait l'effet du français dans le renforcement du tissu linguistique de l'Afrique francophone subsaharienne ? Dans le propos en cours, il s'agit d'abord de montrer le concept de droit culturel si cher à la langue française. Ensuite, nous montrerons l'intégration du français dans le développement de l'activité économique en Afrique francophone subsaharienne. Enfin, il sera question de montrer la relation entre l'apprentissage du français et la promotion des langues locales.

1. La langue française et l'affirmation des droits culturels

La valorisation et la préservation des cultures figurent au rang des priorités de la francophonie. Les langues africaines sont précisément ce que la Francophonie appelle « langues partenaires » au sens où elles constituent par le biais de la cohabitation et de traduction un canal de transmission des valeurs démocratiques. Et la *Déclaration de Fribourg*[1] qui consacre les droits culturels est un moment historique majeur du point de la protection des droits de l'homme. La pluralité des cultures est la caractéristique fondamentale de l'humanité, ce qui appelle l'existence du « concept de droits culturels » comme sous-composante des droits de l'homme. Autrement dit, le concept de droits de l'homme prend en compte les réalités culturelles des sociétés étant entendu que le droit à liberté formulé dans la Déclaration des droits de l'homme va de pair avec l'affirmation de l'individu avec tout ce qu'il peut revêtir comme habillage culturel. Pour Patrice Meyer-Bisch

> La langue n'est pas seulement un moyen de communication : c'est un élément de la vie culturelle, qui permet de concevoir, de recevoir et d'exprimer des pensées, idées et émotions. Le droit international postule aujourd'hui que toute personne a le droit de s'exprimer dans la langue de son choix, quelles que soient les activités, économiques, politiques, religieuses ou autres qu'elle pratique (Meyer-Bisch, 2010, p. 66).

[1] La Déclaration de Fribourg est une proclamation des droits culturels. Elle est un appel à la considération de la culture comme dimension essentielle de toute vie humaine. Préparée par un groupe de juristes et de philosophes sous l'égide de l'Institut Interdisciplinaire d'Éthique et de Droits de l'Homme de l'Université de Fribourg, la Déclaration de Fribourg fut publiée en 2007 sous le titre *Les droits culturels*. Les principaux bailleurs de ce projet furent la Francophonie et l'Unesco.

Dans la dynamique d'ouverture à l'altérité, toute personne a le droit d'exercer des activités à caractère culturel ou de participer à la vie culturelle de sa communauté. Les droits culturels recouvrent les pratiques comme l'alimentation, les habitudes vestimentaires, les pratiques religieuses et artistiques. Toutes ces pratiques sont porteuses de sens pour les personnes qui les véhiculent, et ne sauraient être sacrifiées sur l'autel de l'uniformité, de la conformité ou de toute autre considération. Toute activité humaine quelle qu'elle soit est marquée de culture. Il n'existe pas d'action humaine axiologiquement neutre puisque toute action est porteuse de valeur et de sens pour l'individu. Opposer les cultures ou même les hiérarchiser, c'est exposer les sociétés aux conflits des éthiques, ce que Max Weber appelle « la guerre des dieux » (M. Weber, 2003, p. 121). Et comme l'écrit P. Meyer-Bisch (2010, p. 67) « une pratique culturelle mérite protection dès lors qu'elle est vécue comme expression de l'identité des personnes et de communautés ». Il n'y a donc pas de restriction en ce qui concerne la protection des droits culturels dans l'exacte mesure où ils sont constitutifs de l'identité des personnes. Le respect des droits culturels sous le couvert des droits de l'homme est ce qui peut prémunir de l'injustice sous toutes ses formes. C'est précisément le non-respect des droits culturels qui appelle les nombreuses demandes de reconnaissance souvent associées à des actions violentes (P, Tort, 2014). Pour la francophonie, ce n'est que lorsque les minorités sont en mesure d'utiliser sans danger leurs propres langues, de vivre pleinement leurs cultures, de bénéficier des services sociaux, et de prendre part à la vie publique et économique des États ou elles sont établies qu'elles peuvent commencer leur progression vers le statut de citoyenneté accomplie qui ne doit jamais être le privilège exclusif de la majorité. L'égalité des personnes est sans appel du fait même de leur statut d'être de raison, et « celui qui dégrade son semblable se dégrade lui-même et déchoit de ce qu'il estime être sa supériorité » (Tort, 2014, p. 65). Il s'agit ici d'une éthique de la reconnaissance qui s'accompagne assurément d'une conception de la civilisation qui n'est plus à placer dans le registre de la domination ou de la hiérarchisation des cultures. Être civilisé aujourd'hui, c'est inscrire sa conduite dans un élan d'acceptation de l'autre dans toute sa *différence.* En effet, le refus de la différence est source de conflit et pour penser comme M. Foucault (2004, p. 98), « toutes les luttes sont dictées par le besoin de vivre ». C'est ce qui justifie les nombreuses luttes en vue de la reconnaissance (J. Beauchemin, 2008, p. 65). Nous sommes entrés depuis le 19ème siècle dans une sorte de société où les identités se rencontrent, se revendiquent et s'entrecroisent. Dans cette perspective, on peut s'interroger sur la qualité du dialogue linguistique entre le français et les langues locales.

2. L'usage du français dans les langues locales : un melting-pot linguistique au service du développement

Il est couramment admis en Afrique subsaharienne que la langue française n'est pas une langue de développement comparée à l'anglais. Pourtant, l'influence du

français est telle qu'elle pénètre les langues locales, transformant le vocabulaire vernaculaire. Au Burkina Faso par exemple, la plupart des conversations en mooré (langue la plus parlée dans le pays) sont teintées de français. Il est donc évident que le français influence considérablement les langues locales. Il y a une intégration du français aux langues locales, et le caractère historico colonial de la langue française n'enlève en rien la nécessité de l'associer aux langues locales dans le processus de développement (C.-R. Aboulou, 2008, p. 51). Et dans la perspective de mieux s'outiller dans leurs échanges commerciaux, de nombreux acteurs économiques s'intéressent à l'alphabétisation qu'elle soit formelle ou non formelle. Beaucoup ressentent le besoin d'écrire en français afin de mieux s'insérer dans un environnement d'activités où la connaissance du français s'impose dans les échanges. Et avec l'avènement des NTIC, l'apprentissage du français est devenu quasiment indispensable. Pouvoir griffonner quelques mots en français permet assurément d'établir des contacts et de faire des affaires. Dans l'usage des « langues ponts » (Ki-Zerbo, 2004, p. 98) comme le dioula et le swahili, l'haoussa, le bambara on retrouve assez couramment quelques mots en français. Les langues-ponts sont des langues qui créent une sorte de paysage socio-économique commun entre plusieurs peuples, plusieurs nations. Quoi qu'il en soit il est plus que jamais admis que les langues africaines associées au français soient devenues des langues qui servent au processus de développement étant donné le poids qu'elles représentent dans les échanges commerciaux. Le français cohabite avec ces langues au point qu'on pourrait parler de métissage linguistique. Ce métissage linguistique renforce et nourrit des échanges commerciaux et comme l'écrivent B. Heine, et D. Nurse (2003, p. 134), « une langue vous place dans un couloir pour la vie. Deux langues vous ouvrent toutes les portes le long du chemin ». Le propos met en lumière l'idée que la diversité linguistique est atout inestimable du point vu des échanges sociaux. L'ouverture à l'altérité commande la prise en compte de l'autre dans sa réalité culturelle. Le respect de la dignité humaine va au-delà de toute contingence géo-historique parce que « je suis homme, nécessairement homme, et français par hasard » (Montesquieu, 2014, p. 121). La perspective de Montesquieu n'est rien d'autre qu'un appel à l'ouverture, à l'altérité pour bâtir un monde plus humain, ce que Senghor appelle « la civilisation de l'Universel ». Reste à savoir comment l'apprentissage de la langue française aide à renforcer les langues locales en Afrique subsaharienne.

3. La langue française : un instrument de renforcement et de sauvegarde des langues locales

Si l'on veut penser comme M. Foucault (2001, p. 87), le pouvoir existe partout, il est même « enserré dans les complexes discursifs ». En effet, tout discours quel qu'il soit est chargé de pouvoir. En ce sens, on peut soupçonner l'existence d'une sorte de domination dans le dialogue linguistique ou le croisement des langues. D'ailleurs ne dit-on pas que la langue française s'est imposée à l'Afrique par le canal de la violence

coloniale ? Pourtant, dans le champ de l'éthique appliquée, ce qui est souvent en jeu c'est précisément le jugement critique des situations que l'on qualifie de dilemmes éthiques, c'est-à-dire des situations difficiles à apprécier en termes de bien ou mal. Les logiques irrédentistes conduites depuis les Indépendances se sont progressivement muées en condamnation de tous les résidus culturels coloniaux comme la langue française. Les frustrations et les sentiments de rejet ont conduit de nombreux intellectuels africains du sud du Sahara à s'interroger sur le bien-fondé de la langue française. L'audace est telle que certains pensent à congédier le français considéré jusqu'ici comme langue officielle au profit des langues locales. Si l'on fait abstraction de la violence historique avec laquelle le français s'est imposé aux africains du sud du Sahara, on peut se demander quelle dimension éthique accorder à la langue française, et quelle relation elle peut entretenir avec les langues africaines. Il existe un aspect important dans l'apprentissage de la langue française qui pourrait contre toute attente, nourrir même les langues locales, parce que « apprendre le français aide à apprendre d'autres langues » (N. Sorba, 2021, p. 56). Déjà, il existe le bilinguisme, cette cohabitation savamment organisée dans le champ éducatif entre le français et une langue secondaire qui est le plus souvent une langue locale. Ce système d'apprentissage a déjà le mérite de faciliter une meilleure interaction entre enseignants et apprenants. Les choses expliquées en langues locales, puis reprises en français permettent justement l'oscillation entre ces deux langues et partant une meilleure transmission du savoir. L'on entend souvent dire que les langues locales sont en voie d'extinction parce phagocytées par le français, langue issue de la colonisation. En vue de redonner de la valeur aux langues locales, des politiques ont été mises en place dans certains États du sud du Sahara. Au Burkina Faso par exemple, l'Assemblée nationale a examiné et validé en 2019, un projet de loi portant « modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales au Burkina Faso ». Il s'agit plus précisément de politiques incitatives afin d'amener les jeunes à s'intéresser aux langues locales. Mais la meilleure manière d'inciter les jeunes à renouer avec les langues locales ne serait-elle pas qu'ils s'appuient sur le français pour écrire dans ces langues ? Il s'agit ici dans un premier temps de déconstruire l'idée selon laquelle le français serait et demeure un instrument de domination. Il s'agit ensuite dans cette réflexion de trouver une relation éthique entre le français et les langues locales. À ce sujet écrit Senghor (2005, p. 78) « nous, politiques noirs, nous, écrivains noirs, nous nous sentons, pour le moins, aussi libres à l'intérieur du français que dans nos langues maternelles. Il est question d'exprimer notre authenticité de métis culturels, d'hommes du XXe siècle ». À partir du français, l'on peut lire et écrire dans sa langue maternelle. Il existe de nombreuses traductions en langue locale dont l'accès est facilité par la connaissance de la langue française. La bible par exemple est traduite dans tous les langues locales au sud du Sahara. Mais la lecture de la bible dans ces langues est rendue facile par la connaissance du français. Aussi, dans le paysage médiatique africain, les informations sont données aussi bien en français qu'en langues locales. C'est une pratique assez récente qui vise à redynamiser les langues locales. Il existe même des chaines

médiatiques exclusivement dédiées aux informations en langues locales, et l'on voit comment les efforts de traduction nécessitent une connaissance suffisante de la langue française. Puisque le fait de la colonisation est un fait irréversible, la langue française peut être considérée comme un patrimoine historique majeur à côté des langues locales. Et si l'on veut redonner aux langues locales une dynamique interne viable, ce serait à la condition de composer avec la langue française. En d'autres termes, la langue française sonne comme un instrument de reconquête et de revalorisation des langues locales. L'on voit par exemple sur les réseaux sociaux de nombreux jeunes qui s'expriment dans leurs langues maternelle en prenant appui sur le français. Il suffit de parler à la fois le français et la langue locale dans laquelle ils écrivent pour comprendre ce que ces jeunes veulent dire. Si l'on s'accorde avec G. Mendo Ze (2009, p. 101) pour qui, « on ne comprend jamais tout à fait une langue avant d'en comprendre au moins deux », il y aurait donc un besoin évident de conciliation du français et les langues locales. On pourrait dire que le rejet pur et simple de la langue française comme le font certains, procède d'une rationalité argumentative à courte vue dont le défaut est bien évidemment l'absence d'interrogation sur la dimension éthique de la langue française dans les échanges sociaux en Afrique subsaharienne. La dimension éthique de la langue française issue de la colonisation consiste en ce qu'elle permet par une sorte de détour rationnel un retour aux langues locales. La colonisation a certes affaibli la teneur et la substance des langues locales par une sorte de stigmatisation instituée en direction de ces langues, de sorte que s'exprimer dans sa langue maternelle était considérée comme une « pratique barbare » par opposition à la langue française qui serait celle de la civilisation et de la raison. Mais le barbare n'existe pas, et C. Lévi-Strauss dira que « le barbare est celui qui croit en l'existence de la barbarie » (C. Lévi-Strauss, 2001, p. 112). Du reste, depuis le mouvement de la négritude porté par des figures emblématiques comme L.-S. Senghor, A. Césaire, L.-G. Damas, cette blessure de l'histoire a été nettoyée au profit de ce que Senghor appelle « la civilisation de l'universel », c'est-à-dire une dynamique d'ouverture à l'altérité qui se traduit par le dialogue des cultures, et c'est là toute la particularité de la négritude senghorienne. Sans renier le français langue héritée de la colonisation, il est possible de reconquérir nos identités linguistiques et culturelles par le truchement de la langue française. La langue française devient donc, un instrument privilégié pour la reconquête et la sauvegarde des langues locales. La valorisation des langues locales appelle une démarche éthique et critique parce que la question du bien demeure au cœur de cette quête de valorisation. Aussi, parce que « l'éthique est une analyse critique des situations » (A. Lacroix, 2006, p. 70), il est important de voir en quel sens la langue française cesse d'être une langue de domination pour apparaitre finalement comme un atout à la promotion des langues locales. Écrire dans sa langue maternelle par la médiation du français met en lumière l'idée de d'A. de Saint-Exupéry selon laquelle, « si tu es différent de moi, loin de me léser, tu m'enrichis » (A. de Saint-Exupéry, 1999, p. 63). A. Hampaté-Bâ dit la même chose en affirmant que « la beauté d'un tapis provient de la diversité de ses couleurs » (A. Hampaté-Bâ, 2000, p. 70). Le retour aux

sources ne consiste donc pas en l'effacement de l'histoire mais plutôt dans une sorte de réappropriation de l'histoire qui n'est rien d'autre qu'une articulation serrée entre l'héritage colonial et les entités linguistiques locales. Et du point de vue de la sensibilité, l'on se retrouve davantage nourri dans cette oscillation entre le français et les langues locales, parce que la langue porte avec elle la sensibilité des personnes qui la parlent. En d'autres termes, on peut soutenir que le multilinguisme élargit notre horizon de sensibilité. Ainsi, contrairement à A. Ricard (1995, p. 90) pour qui « apprendre une autre langue est un peu comme devenir quelqu'un d'autre » on peut convenir avec J.-L. Calvet (2011, p. 86) que « plus vous connaissez de langues, plus vous êtes humain ». L'apprentissage du français loin d'être une sorte de refus de nous-mêmes, permet non seulement un retour à soi mais aussi un enrichissement de soi dans la double dimension de la connaissance et de la sensibilité (M. Ngalasso-Mwatha, 2014, p. 52). Contrairement à Foucault, l'on peut soutenir que le rapport du français aux langues locales loin d'être un rapport de domination, pourrait être vue comme une relation de complémentarité, une sorte de dialogue linguistique ordonnée à l'impératif de reconnaissance de l'autre.

Conclusion

La relation de la langue française aux langue africaines subsaharienne peut apparaître comme une relation complexe. Perçue comme une langue de domination, un héritage de la colonisation, la langue française n'a pas bonne presse chez la plupart des africain du sud du Sahara francophone. Pourtant, on peut non seulement la considérer comme un apport culturel majeur mais aussi un canal de retour aux ressources linguistique de l'Afrique francophone subsaharienne. Grace à la langue française, il est possible d'écrire dans langue maternelle. C'est en cela que consiste la dimension éthique du rapport entre le français et les langues locales. On peut donc désormais voir le français non comme une langue de domination qui phagocyte les langues locales subsahariennes mais plutôt comme une langue partenaire qui enrichit non seulement du point de vue de la connaissance mais aussi de la sensibilité. L'ouverture à plusieurs langues en l'occurrence à la langue française élargit le champ et de la connaissance et de nos rapports aux autres.

Références Bibliographiques

ABOULOU Camille Roger, 2008, *Langues africaines et développement,* Paris, Paari

BEAUCHEMIN Jacques, 2008, *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain,* Montréal, Athéna

CALVET Louis-Jean, 2011, *Histoire du français en Afrique : une langue en copropriété ?* Montréal, Écriture

GLASER Antoine, 2016, *Arrogant comme un français en Afrique*, Paris, Fayard

HAMPATE-BA Amadou, 2000, *Aspects de la civilisation africaine*, Paris, Présence africaine

HEINE Bernd et NURSE Derek, 2003, *Les langues africaines*, Paris, Karthala

FOUCAULT Michel, 2001, *Dits et écrit, Paris*, Gallimard

KI-ZERBO Joseph, 2004, *A quand l'Afrique ?* Paris, Éditions de l'Aube

LACROIX André, 2006, *Éthique appliquée, éthique engagée : réflexions sur une notion,* Montréal, Liber

LEVI-STRAUS Claude, 2001, *Tristes tropiques,* Paris, Pocket

MBOLI Jean-Claude, 2011, *Origine des langues africaines*, Paris, L'Harmattan

MENDO ZE Gervais, 2009, *Insécurité linguistique et appropriation du français en contexte plurilingue*, Paris, L'Harmattan

MENDO ZE Gervais, 1992, *Le français en Afrique noire francophone, le cas du Cameroun*, Paris, ABC

MEYER-BISCH Patrie, 2010, Déclarer *les droits culturels. Commentaire de de la Déclaration de Fribourg*. Éditions Romandes

MONTESQUIEU, 2014, *Pensées*, Paris, Gallimard

NGALASSO-MWATHA Musanji, 2014, *Le français et les langues partenaires : convivialité et compétitivité,* Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux

OSBORN Don, 2005, *Les langues africaines à l'ère du numérique : défis et opportunités de l'informatisation des langues autochtones*, Québec, Presses de l'université Laval

RICARD Alain, 1995, *Littératures d'Afrique noire. Des langues aux livres*, Paris, Karthala

SAINT-EXUPERY, Antoine (de), 1999, *Le petit prince*, Paris, Folio

SENGHOR Léopold Sédar, 2005*, Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de la langue française,* Paris, Presses universitaires de France

SORBA Nicolas, 2021, *Le français en Afrique. Regards sociolinguistiques*, Paris, L'Harmattan

TORT Patrick, 2014, *Sexe, race et culture*, Paris, Textuel

WEBER Max, 2003, *Économie et société*, Paris, Pocket